
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION ORDINAIRE 1984-1985

19 AOÛT 1985

PROJET DE DÉCRET

contenant

**le budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1986 — Partie dotation**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'année 1982, le budget des dépenses de la Région Wallonne fait l'objet de deux décrets distincts. L'un concerne la dotation au Conseil Régional Wallon, l'autre les dépenses du Ministère de la Région Wallonne.

La dotation est fixée comme suit :

Dotation 1985	F 100.600.000
Croissance de la dotation 86/85 : 6,12 %	F + 6.156.720
	<hr/>
	106.756.720
Arrondi à	F 106.800.000

L'Exécutif Régional Wallon a élaboré le projet de décret en se conformant aux indications fournies par le Bureau du Conseil.

Bruxelles, le 10 juillet 1985.

Le Ministre-Président de la Région Wallonne,
chargé de l'Economie,

J.-M. DEHOUSSE

Le Ministre de la Région Wallonne,
chargé de la Tutelle et des Relations extérieures,

A. DAMSEAUX

Le Ministre de la Région Wallonne
pour le Budget et l'Energie,

Ph. BUSQUIN

Le Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E.,
de l'Aménagement du Territoire
et de la Forêt pour la Région Wallonne,

M. WATHELET

Le Ministre de la Région Wallonne
pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale,

V. FÉAUX

Le Ministre de la Région Wallonne
pour le Logement et l'Informatique,

J. MAYENCE-GOOSSENS

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1986 — Partie dotation

L'Exécutif Régional Wallon présente au Conseil Régional Wallon le projet de décret dont la teneur suit :

Article 1^{er}

Il est ouvert pour les dépenses du Conseil Régional Wallon afférentes à l'année budgétaire 1986, des crédits s'élevant au montant ci-après (en millions de francs) :

TITRE I

Dépenses courantes

Section 01.

Article 01.01 : Dotation au Conseil Régional Wallon 106,8

Article 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 10 juillet 1985.

**Le Ministre-Président de la Région Wallonne,
chargé de l'Economie,**

J.-M. DEHOUSSE

**Le Ministre de la Région Wallonne,
chargé de la Tutelle et des Relations extérieures,**

A. DAMSEAUX

**Le Ministre de la Région Wallonne
pour le Budget et l'Energie,**

Ph. BUSQUIN

**Le Ministre des Technologies nouvelles et des P.M.E.,
de l'Aménagement du Territoire
et de la Forêt pour la Région Wallonne,**

M. WATHELET

**Le Ministre de la Région Wallonne
pour l'Eau, l'Environnement et la Vie rurale,**

V. FÉAUX

**Le Ministre de la Région Wallonne
pour le Logement et l'Informatique,**

J. MAYENCE-GOOSSENS